



DECRET N° 17.112

**ENTERINANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA HAUTE
AUTORITE CHARGEE DE LA BONNE GOUVERNANCE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,**

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la loi n°17.005 du 15 février 2017, portant organisation et fonctionnement de la Haute Autorité chargée de Bonne Gouvernance ;
- Vu le décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le décret n° 16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.359 du 27 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, chargé des Relations avec les Institutions de la République et du Suivi-Evaluation des Politiques Publiques et fixant les attributions du Ministre.

**SUR RAPPORT DU MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ET DU SUIVI-EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

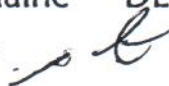
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Art. 1^{er}: Est entérinée la désignation des personnalités ci-après à la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance.

Il s'agit de :

- Monsieur Guy Eugène DEMBA, Enseignant chercheur en Droit ;
- Monsieur Zéphyrin MOGBA, Enseignant chercheur en Sociologie ;
- Madame Ernestine ZOUNGBAPO, Inspectrice d'Enseignement ;
- Monsieur Léon BAÏKOUBA, Economiste ;
- Madame Patricia Lucie VIDAKOUBA, Ingénieur en Informatique ;
- Monsieur Boniface NZONIKOUBA, Société Civile ;
- Madame Gertrude Adèle OUADDOS, Société Civile ;
- Madame Elisabeth GUELEMBE, Inspecteur Principal des Impôts ;
- Madame Sylviane ZALAOUBANE NDEMBE, Inspecteur des Impôts ;
- Monsieur Rémy YAKORO, Inspecteur des Douanes ;
- Monsieur Salomon APANO NDOMA, Magistrat Hors Hiérarchie ;
- Monsieur Pierre YAMODO, Expert National de lutte contre la corruption ;
- Monsieur Junior ZONGAVODE, Officier de Police Judiciaire, Police ;
- Monsieur Dieudonné NGBOKOLI-SIOKOUBA, Professionnel des Médias ;
- Monsieur Jean Sylvain FEÏGOUDOZOUI, Ingénieur Minier ;
- Madame Rosine NGOUGBIA-BAYAGO MAYELE, Ingénieur Forestier ;
- Monsieur Paulin Maxime NDEMA YADINGUIN, Banquier ;
- Monsieur Aimé Augustin ZANGAKPIOUE, Assureur ;
- Sous-Lieutenant Germaine DERO, Officier de la Gendarmerie Nationale.



Art. 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 22 MAR. 2017

**LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA REPUBLIQUE ET DU
SUIVI-EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

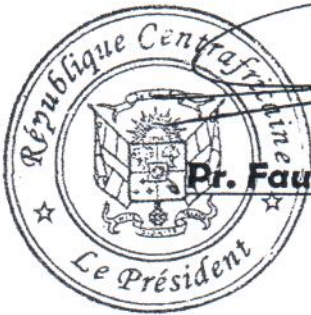


Jean-Christophe NGUINZA



Simlice Mathieu SARANDJI

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**



Pr. Faustin Archange TOUADERA